



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Asie

Question écrite n° 88409

## Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les suites qui seront données aux préconisations formulées dans le rapport d'information enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 4 février 2015 et relatif aux émergents d'Asie du Sud-Est. Il lui demande s'il compte appliquer la préconisation n° 28.

## Texte de la réponse

L'Asie du Sud-Est est particulièrement concernée par le risque climatique. Ce sujet est également abordé sous l'angle du développement urbain durable et de la promotion des énergies renouvelables. Singapour est une vitrine pertinente pour les entreprises françaises dans le domaine des technologies innovantes (notamment pour la promotion de notre offre en matière de "smart city"). Ce savoir-faire a été mis à l'honneur lors d'un Forum organisé par Business France en avril 2015, auquel la Fédératrice pour le Mieux vivre en ville-Vivapolis, Madame Michèle Pappalardo, a participé. Singapour fait toutefois figure d'exception dans la zone ; les autres pays de l'ASEAN étant davantage caractérisés par des besoins en infrastructures urbaines que par des besoins en hautes technologies. Ces dernières années, l'activité de l'AFD en Indonésie a contribué de façon importante au mandat de croissance verte et solidaire de l'Agence en Asie avec des engagements annuels de l'ordre de 200 M€ par an depuis 2010 et des projets significatifs en matière de protection de la biodiversité maritime et d'infrastructures portuaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Candelier](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 88409

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [15 septembre 2015](#), page 6925

**Réponse publiée au JO le :** [1er décembre 2015](#), page 9581